



Centre de gestion
de la fonction publique
territoriale de la Charente

Angoulême, le 28 janvier 2021

**Monsieur le Maire
AUSSAC-VADALLE
61 rue de la République
16560 AUSSAC-VADALLE**

Secrétariat - Comité Médical
Affaire suivie par Marie-Reine Boudau
05.45.69.70.09
mail : mr.boudau@cdg16.fr

Objet : Séance du comité médical du 28 janvier 2021

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, ci-joint, le procès-verbal de la séance du comité médical du 28 janvier 2021 pour l'agent :

Monsieur LALUT Pascal, Adjoint technique principal 2ème classe

Du fait du caractère consultatif des avis rendus par cette instance, qui constituent un acte préparatoire à la décision administrative, il vous revient de notifier à l'agent concerné, en recommandé avec accusé de réception de préférence, la décision le concernant en précisant les voies et délais de recours.

Si vous prenez une décision de rejet de la demande de votre agent, celle-ci devra être obligatoirement motivée si elle rentre dans le champ d'application du Code des relations entre le public et l'administration.

En ce qui concerne les éventuels recours, ils doivent être formés dès que les avis sur lesquels porte le litige sont connus du requérant (fonctionnaire ou administration, selon le cas).

Veuillez croire, Monsieur le Maire, en l'expression de mes sincères salutations.

Po/Le PRESIDENT du COMITE MEDICAL
Dr Patrick LASSIÉ,

Le secrétariat

